

Le Saint-Mitréen

19

Journal municipal
Mars 2024

**Environnement et industrie :
des équilibres à préserver**



Ville de Saint Mitre les Remparts



www.saintmitrelesremparts.fr

Sommaire

2	Édito
3	C'était le 20 avril 1945...
4-5	Festivités : retour sur le Carnaval
6	Semaine de la citoyenneté
7	Réaménagement du centre-village
8-9	Parc à Varage : début de la concertation
10-11	Énergie : la commune sur la bonne voie
12	En bref
13	Conseil municipal
14	Portrait État civil
15	Expression Libre
16	Agenda

📞 Numéros et mails utiles :

Hôtel de ville : 04 42 80 98 55

> bureaudumaire@saintmitrelesremparts.fr

Police municipale : 04 42 49 91 72 ou 06 20 54 59 31 ou 06 20 54 59 38

> policemunicipale@saintmitrelesremparts.fr

Collecte des déchets (Pays de Martigues) : 0800 94 94 08

> collecte.paysdemartigues@ampmetropole.fr

Services techniques : 04 42 44 03 45

> servicestechniques@saintmitrelesremparts.fr

Service urbanisme : 04 42 80 98 41

> urbanisme@saintmitrelesremparts.fr

Pôle social - CCAS : 04 42 06 74 16

> ccas@saintmitrelesremparts.fr

Service scolaire jeunesse : 04 42 06 97 54

> scolairejeunesse@saintmitrelesremparts.fr

Le Saint-Mitréen n°19

Directeur de publication : Vincent Goyet

Rédaction : Loretta Jobard - Élus

Crédits photos : Céline Parenté, Élus, Services Communication et Techniques, Rémi Baignel, Cyril Catenne, DR

Réalisation : Service Communication

Tirage : 3 100 exemplaires

Périodicité : 6 numéros annuels

Dépôt légal : 1^{er} semestre 2024

N°ISSN : 1636-1652

Le bulletin est imprimé sur un papier PEFC.

Impression : Mosaïques Impressions, St-Victoret

Ne pas jeter sur la voie publique.

L'édito



Chères Saint-Mitréennes, chers Saint-Mitréens,

Notre territoire des Bouches-du-Rhône a connu depuis les années 1960 un fort développement industriel autour de l'étang de Berre et sur son littoral, en particulier autour de Fos-sur-Mer. Aujourd'hui, les enjeux environnementaux, climatiques et règlementaires font évoluer notre modèle économique. Un tournant industriel est à l'œuvre, axée en particulier sur les énergies renouvelables et décarbonées.

De nombreux projets sont ainsi annoncés sur la zone-industriale-portuaire de Marseille-Fos : Carbon, Gravity, H2V, pour ne citer que les plus importants, tournés vers la production d'hydrogène et la construction de panneaux photovoltaïques, pour des investissements annoncés à plus de 12 milliards d'euros et la création de plus de 10 000 emplois. Ce qui nécessite que les pouvoirs publics anticipent les besoins en termes de logements, infrastructures, écoles, et être en capacité de répondre à des besoins collectifs plus importants.

Pour que ce mieux industriel soit réel et non pas un simple effet d'annonce, il doit aller de pair avec la préservation et même l'amélioration de notre cadre de vie. Si nous soutenons les mutations industrielles, ce n'est pas pour autant que tout projet hydrogène ou photovoltaïque est acceptable sans condition.

Or, une concertation vient de démarrer concernant un projet HyVence qui consiste à couvrir les étangs de Lavalduc et de l'Engrenier sur une superficie de 500 ha par 1,5 million de panneaux photovoltaïques, et à installer une usine d'hydrogène sur le plan d'Arenc, entre ces deux étangs.

Si ces étangs sont aujourd'hui remplis de saumure issue de cavités creusées dans le sous-sol de Manosque, où l'entreprise Geosol stocke des hydrocarbures, il reste que ces deux étangs remarquables par leur couleur rose apparaissent inscrits au patrimoine naturel régional, et qu'ils présentent avec leurs rivages et leurs alentours un intérêt écologique avéré.

Ce projet serait aussi limitrophe de la réserve naturelle régionale du Pourra / Domaine du Ranquet, qui se double d'une zone Natura 2000 et d'un site classé au titre des paysages. Entre ces quatre étangs s'étale la forêt de Castillon, sillonnée chaque année par plusieurs centaines de milliers de promeneurs, et à côté également du site archéologique remarquable de Saint Blaise.

Voilà pourquoi un tel site ne nous apparaît absolument pas adapté à l'implantation d'un projet industriel qui a par contre toute sa place sur les friches industrielles de la zone industrielle-portuaire.

Cet enjeu ne concerne pas uniquement la ville de Fos-sur-Mer, mais l'ensemble des populations de notre territoire, bien au-delà des frontières de chaque commune. C'est l'aménagement équilibré de notre cadre de vie qui est aujourd'hui en question.

Vincent Goyet
Maire de Saint-Mitre-les-Remparts



C'était le 20 avril 1945...

Il existe un épisode de notre histoire saint-mitréenne, qui ne subsistait que dans la mémoire de nos anciens : l'explosion accidentelle d'un bâtiment en 1945, entraînant la mort de dix soldats : deux sénégalais, huit allemands. La municipalité a décidé de la pose d'une plaque commémorative.

Les anciens de notre commune, lorsqu'ils évoquent leurs souvenirs de la Seconde Guerre Mondiale, font état d'une explosion qui aurait rasé la maison au numéro 2, Rue des Espérettes, (à l'angle de la rue Bellefont aujourd'hui un cabinet de Kinésithérapie), ayant entraîné la mort de dix personnes.

Travail de mémoire

Partant de ce récit, dans le cadre d'un travail de mémoire plus général à l'occasion de la commémoration des 80 ans de la fin du conflit, l'association saint-mitréenne *Histoire et Patrimoine* a voulu documenter davantage cet épisode.

Les archives de la commune, à part des délibérations à caractère purement administratif, sont quasiment muettes au sujet de la guerre.

La consultation du registre de l'État Civil a abouti à un résultat : l'événement a bien eu lieu le 20 avril 1945 à 11h15. Il a entraîné la mort de dix personnes : deux soldats sénégalais chargés de la surveillance de huit prisonniers de guerre allemands. Il y a très probablement eu des blessés, mais comme le drame n'est relaté nulle part, il est impossible de le savoir précisément.

Saint-Mitre pendant la guerre

Du 11 novembre 1942 au 22 août 1944, la commune de Saint-Mitre-les-Remparts avait été transformée en place forte par les troupes d'occupation allemandes. En effet, compte tenu de sa topographie, le site revêtait une importance stratégique

majeure : la RD5 n'existait pas et le trafic devait passer par la rue principale. Le village constituait un véritable verrou sur la route Istres-Martigues.

Notre commune garde le témoignage de cette époque troublée à travers la dizaine de petits bunkers disséminés sur notre territoire, l'occupant avait illégalement installé des champs de mines en périphérie.

À la Libération, les prisonniers de guerre allemands étaient utilisés pour le déminage, les troupes alliées étant chargées de les garder.

Il n'existe aucune certitude sur les raisons de la présence d'explosifs dans

le logement ni sur les circonstances précises de l'explosion.

Malgré les recherches, le lieu de sépulture des soldats sénégalais reste inconnu. Les prisonniers de guerre allemands sont inhumés au cimetière militaire allemand de Dagneux dans l'Ain.

L'association *Histoire et Patrimoine* a sollicité la municipalité pour un projet de plaque commémorative, afin que cet épisode subsiste dans nos mémoires. Elle y a répondu de façon très favorable, et organise ainsi pour la dévoiler une cérémonie spéciale, lors de la date anniversaire, le 20 avril 2024, en présence des Consuls du Sénégal et d'Allemagne.

En mémoire des victimes de l'explosion accidentelle de ce bâtiment, survenue le 20 avril 1945 à 11h15.



Le bâtiment en 1910, avant son explosion.

In Gedenken an die Opfer der versehentlichen Explosion dieses Gebäudes am 20. April 1945 um 11.15 Uhr.

Deux soldats sénégalais :

BOUTOUGUEL, 27 ans
Tafana SIDI, 26 ans

Huit soldats allemands, prisonniers de guerre :

Rudolf GÜNTER, 38 ans
Johann KARL, 29 ans
Gerhard LEISSRING, 29 ans
Otto LORITZ, 19 ans
Rudi MEY, 19 ans
Franz NENNINGER, 42 ans
Ernst PROSCH, 38 ans
Willi WEINBERGER, 18 ans



La plaque qui sera apposée sur le bâtiment reconstruit.

Centre-village

CARN



MAVAL



Dans les crèches

Semaine de la Citoyenneté durable

**Bien vivre ensemble et prendre soin
de son environnement**



du 25
mai au
2 juin
2024

***Expo photos, ciné-forum, rencontres, vide-greniers,
café-entraide et autres animations ! ...***



Centre-village : les contours se dessinent

Le réaménagement du centre-village est un grand projet pour la commune, qui va permettre de mettre en valeur son patrimoine, mais aussi de se réapproprier ses usages. La commission extra-municipale s'est déjà réunie trois fois afin d'en dessiner les contours.

La commission extra-municipale, composée de près d'une trentaine de personnes, dont des élus, des riverains des représentants associatifs, des fonctionnaires et des architectes, planche depuis le mois de février sur le réaménagement du centre-village, qui inclut la place Neuve et l'intérieur de nos remparts.

L'objectif consiste d'abord à réarborer ces espaces pour retrouver un cadre de vie attractif et convivial. Sont prévues également quelques places de stationnement de proximité et une zone de livraison pour faciliter la circulation et l'activité commerciale.

Affiner le projet

Accompagnée par le groupement d'architectes, la commission s'est concrètement penchée sur les problématiques de stationnement, de circulation, d'ilôt de chaleur, de vacance commerciale... Une dernière réunion permettra de faire le bilan et de synthétiser toutes les idées données par les participants.

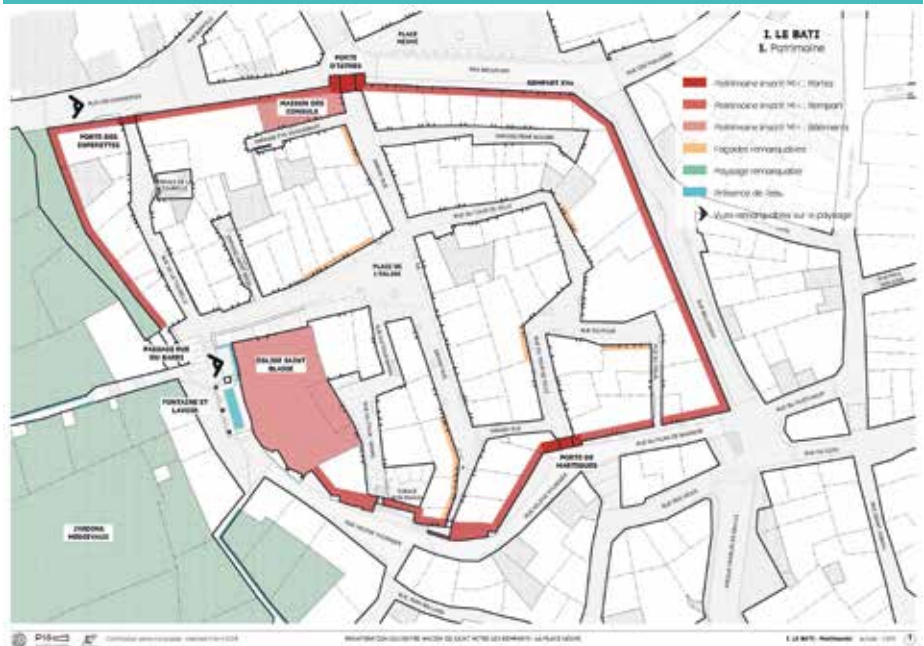


L'état des lieux du bâti patrimonial, respectivement de la place Neuve et du centre ancien, à préserver et à valoriser. Ces plans ont servi à la commission de base de travail.

Zone de rencontre à 20km/h

La municipalité souhaite faire coexister les différents usages de ces espaces avec la réalisation d'une zone de rencontre réduisant la vitesse à 20 km/h. Cette décision permettra, en plus d'un enjeu sécuritaire, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et facilitera le développement des mobilités piétonne et cycliste.

Dans la même logique, il est prévu le déploiement de dispositifs de sécurité pour réduire la vitesse sur les axes du village jugés accidentogènes et fréquentés par de nombreux piétons de tous âges.





Futur parc à Varage : début de la concertation

Les équipements de l'espace de loisirs à Varage apparaissent aujourd'hui comme très dégradés. Ce site va ainsi bénéficier d'un réaménagement, afin d'en faire une aire intergénérationnelle, et votre avis compte.

Les quartiers de Varage et Massane doivent être mis en valeur, et leurs équipements doivent être à leur hauteur. C'est pourquoi l'espace de loisirs situé à côté de la salle polyvalente de Varage va être rénové.

Cette future aire, qui se veut intergénérationnelle, comprendra ainsi une zone dédiée à la pétanque, une zone dédiée à la jeunesse avec un nouveau city stade, complétée par une piste spécialement conçue pour la pratique de la glisse : rollers, BMX, trottinettes... Il est important que les habitants de Varage et Massane puissent disposer eux aussi en proximité d'un lieu convivial, de jeux et de loisirs, sans avoir besoin de se rendre sur le plateau.

Concertation : première réunion publique le 25 mai

Afin d'associer la population à la réalisation de ce projet, la municipalité a souhaité mettre en place une concertation, qui commencera par **une réunion publique, organisée dans la salle polyvalente de Varage, le samedi 25 mai prochain, de 10h à 12h.**

D'autres ateliers suivront, afin de recueillir le point de vue des riverains. Un

questionnaire sera également proposé aux administrés, en format papier le jour J, ainsi qu'à disposition en mairie, et en ligne pour ceux qui ne pourraient pas se déplacer (www.saintmitreslemparts.fr/aire-intergenerationnelle-de-varage/).

Vous pourrez ainsi avoir plusieurs occasions pour vous exprimer sur les besoins auxquels le projet pourrait répondre, les potentiels, contraintes ou points de vigilance que vous identifiez, ou encore vos envies pour vous réapproprier cet espace.

Littoral : un lieu de vie à valoriser

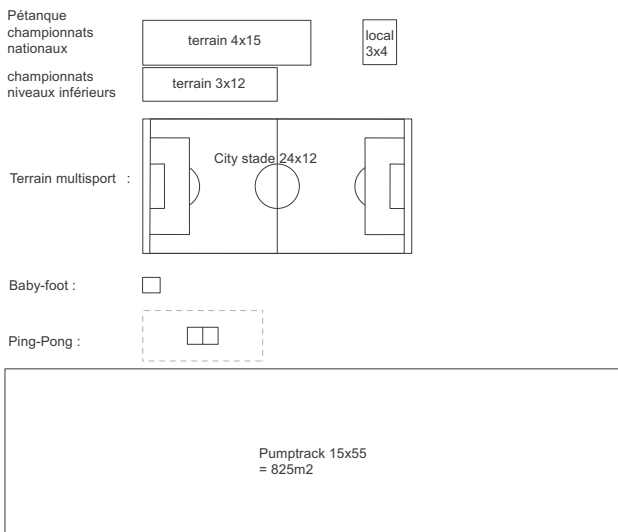
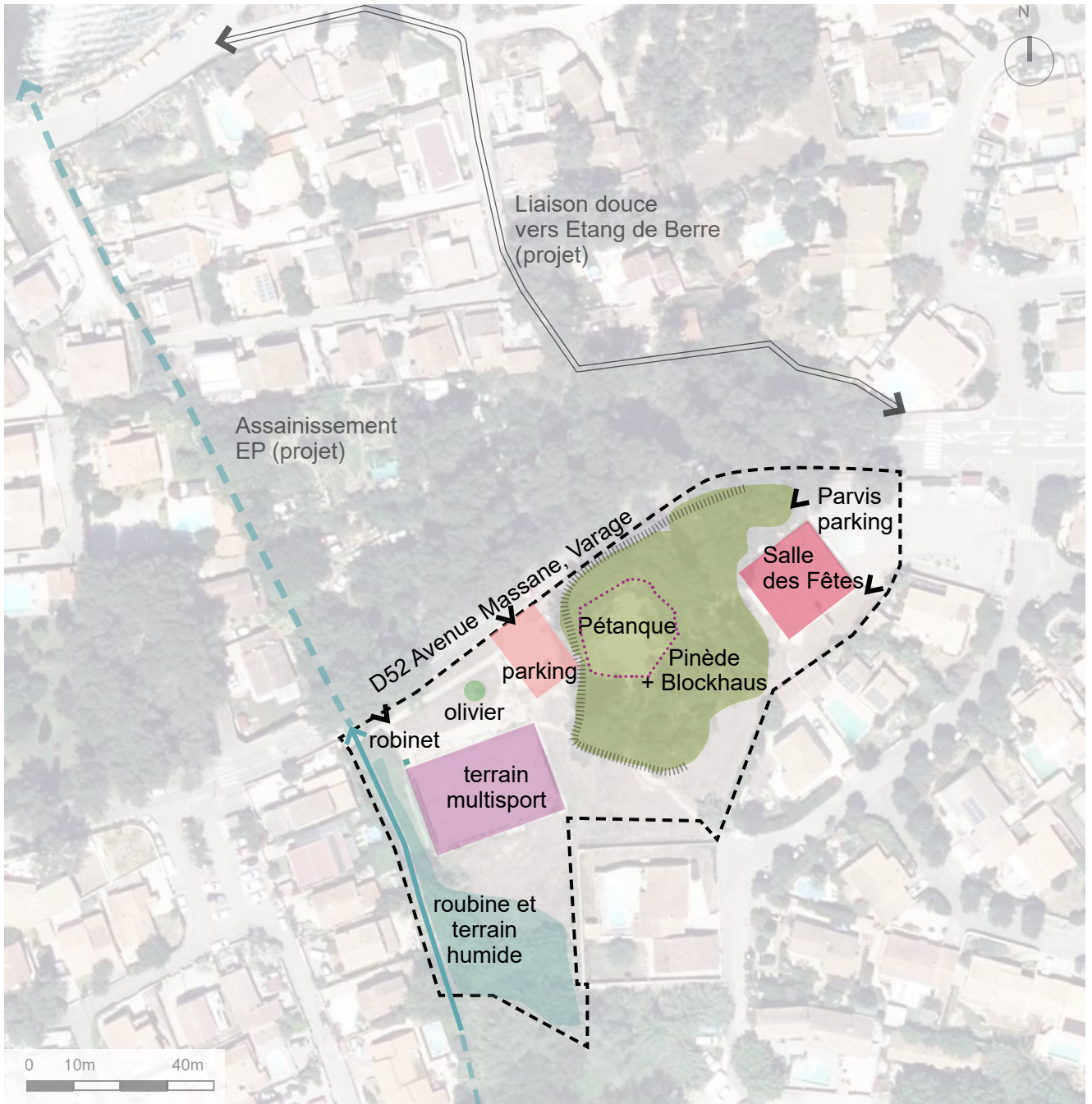
Outre le renouvellement de cette aire intergénérationnelle, plusieurs projets sont à venir sur notre littoral : promenade littorale, parkings relais en retrait du trait de côte, circulations apaisées, groupe scolaire, port de plaisance, boutiques et restaurants...

Se prépare également le lancement d'un concours d'architecte afin de repenser le littoral urbain, de Varage à Patorgue, y compris les arrières-plages. La beauté de notre étang et de notre territoire sont des atouts à préserver et à valoriser.



Notre commune conserve l'héritage de la seconde guerre mondiale à travers plusieurs dizaines de bunkers disséminés sur notre territoire. Il est prévu de rendre à nouveau accessible l'un d'entre eux, actuellement muré, situé près de la salle polyvalente.

ÉTAT DES LIEUX DU SITE : LES ESPACES / ÉQUIPEMENTS EXISTANTS



Concertation : votre avis compte !

A vos agendas : une réunion publique est programmée le samedi 25 mai de 10h à 12h dans la salle polyvalente de Varage. A partir des plans d'un pré-projet qui vous sera présenté, vous pourrez formuler vos remarques et même dessiner vos propositions pour ajuster et finaliser le futur parc intergénérationnel.

Plusieurs équipements sont d'ores et déjà prévus dans le projet, dont un pumptrack (une piste spécialement conçue pour la pratique de la glisse : rollers, BMX, trottinettes...), des terrains de pétanque avec un local bouliste, un terrain multisport, une aire de jeux pour enfants, des espaces détente et paysagers...

C'est ensemble que nous construisons la ville de demain.



Énergie : la commune sur la bonne voie !

La maîtrise de la consommation énergétique est un enjeu majeur pour la commune. Depuis des années, elle met en place des actions afin de la réduire. Bonne nouvelle : nous sommes sur la bonne voie !

La transition énergétique est un enjeu écologique mais également économique. Dès 2020, la commune s'est emparée de ce sujet, afin de **devenir plus vertueuse**, mais également **réduire ses dépenses**. La flambée des prix de l'électricité n'a pas épargné les collectivités, mais grâce à des décisions rapides et une série d'actions efficacement mises en œuvre, **notre commune a su maîtriser sa consommation et ses coûts**.

Focus sur l'éclairage public

La commune a engagé **des actions sur l'ensemble du parc d'éclairage**, tant s'agissant de nos candélabres sur les voies publiques que de nos luminaires à l'intérieur des bâtiments, qui ont tous fait l'objet d'un passage à la technologie LED. L'extinction de l'éclairage public la nuit, déployée progressivement à partir d'octobre 2022, a été finalisée début 2023.

Les compteurs électriques dédiés spécifiquement à l'éclairage public extérieur permet d'avoir une mesure précise des économies réalisées : la baisse de consommation atteint **55% par rapport à 2019** ! Mieux : Saint-Mitre-les-Remparts est l'une des rares communes à baisser son coût : **-11% par rapport à 2022**.

Notre facture 2023 s'élève ainsi à 87 134€. À consommation constante, la commune aurait dû déboursier **135 057€ : une économie de 47 923€ sur ce seul poste**.

Éclairage public

2023



87 134

€ TTC

Soit **-11%** par rapport à l'année 2022 et **-1%** par rapport à la moyenne 2018-2019*

*années de référence de la commune pour l'atteinte des objectifs du décret tertiaire

273 034

kWh d'énergie finale

Soit **-36%** par rapport à l'année 2022 et **-55%** par rapport à la moyenne 2018-2019



135 057€

€ TTC

Ce que la commune aurait dû payer si des actions n'avaient pas été mises en place

Consommation énergétique globale

En ce qui concerne la consommation énergétique globale, qui en plus de l'éclairage public inclut l'électricité des bâtiments ainsi que la consommation de gaz naturel, la dépense totale a augmenté de 'seulement' 21% en 2023 par rapport à 2022, grâce à une gestion fine et minutieuse. Les économies d'énergies ont permis d'**éviter un surcoût de 200 000€**.

L'augmentation des dépenses a ainsi été contenue à la fois pour l'éclairage public et les bâtiments. Notons que la facture de gaz naturel a augmenté malgré une très forte diminution des consommations entre 2022 et 2023 (-54%), soit quasiment 100 000€ d'économies seulement sur le gaz. Malgré un prix de l'énergie supérieur à celui de l'année 2022, **la facture énergétique globale de la Ville est en deçà du montant le plus pessimiste estimé à 509 000€ dans la projection 2023, qui est finalement aujourd'hui à 440 945€**.

D'autres actions sont programmées afin de continuer à baisser notre consommation, dont de grands projets de rénovation énergétique comme au groupe scolaire Jean Rostand ou au gymnase René Jauras, bâtiments les plus énergivores.

Saint-Mitre-les-Remparts en quelques chiffres



5 926
Habitants



29
Bâtiments ou locaux
divers, pour une surface
totale de 17 315 m²



1265
Points lumineux



37
Compteurs électriques
dont 1 compteur non-
communicant



3 questions à :



Didier Charouset
Directeur du pôle
projets, modernisation
et cadre de vie

Rédaction : La commune s'est engagée dans une démarche de développement durable, pouvez-vous nous en dire plus ?

Didier Charouset : Depuis 2020, la municipalité a enclenché une véritable politique en faveur de l'environnement. Cela s'est d'ailleurs traduit par la labellisation « *Territoire durable engagé* », décernée en 2021, qui récompense les collectivités de la Région Sud dans leurs démarches de développement durable. Et notre engagement se poursuit, la commune a une réelle volonté de réduire son empreinte environnementale. Cela se concrétise par des actions à plus ou moins long terme : désimperméabilisation d'espaces (stationnement, rues, cours d'écoles),

réduction de la consommation d'eau des espaces verts, plantation d'espèces adaptées, politique zéro phyto, lutte contre les dépôts sauvages, installation de toilettes sèches autonomes, livraison de produits frais locaux aux cuisines des crèches, réduction des gaz à effet de serre par une consommation contrôlée des bâtiments publics... La liste est loin d'être exhaustive (rires).

R : À propos de consommation énergétique, comment sommes-nous positionnés par rapport au décret tertiaire ?

D.C. : En tant que collectivité soucieuse de l'environnement, la municipalité a décidé de se conformer au décret tertiaire, une mesure phare visant à réduire la consommation énergétique des bâtiments du secteur tertiaire.

Concrètement, cela signifie que la commune évalue régulièrement la performance énergétique de ses bâtiments administratifs, écoles, équipements sportifs, et autres infrastructures relevant du secteur tertiaire, afin de détecter les éventuelles dérives et d'ajuster les actions mises en œuvre en conséquence.

Le décret précise des objectifs de réduction des consommations, et pour certains bâtiments nous avons déjà atteint celui de 2030 !

En s'engageant pleinement dans cette mise en œuvre, la commune montre

l'exemple et confirme son engagement en faveur de la préservation de l'environnement et de la lutte contre le changement climatique.

R. : Quelles actions envisagez-vous de réaliser dans les prochaines années ?

D.C. : Nous avons déjà identifié plusieurs actions à mettre en place pour les trois prochaines années, en voici quelques unes :

- Définition d'une stratégie numérique responsable ;
- Projets de désimperméabilisation des cours d'écoles ;
- Réaménagement apaisé du centre village ;
- Réaménagement durable du littoral ;
- Rénovation énergétique prioritaire des bâtiments scolaires et des bâtiments sportifs, administratifs et techniques ;
- Investissement dans les énergies renouvelables dans le cadre de projets d'autoconsommation collective ;
- Réalisation de pistes cyclables ;
- Amélioration du plan de circulation.

La liste est encore une fois non-exhaustive. Afin de suivre cette politique municipale dédiée à l'environnement et au cadre de vie, la municipalité a depuis peu modifié son organisation par la création d'un pôle « *projets, modernisation et cadre de vie* », ce qui permettra d'être rigoureux sur cet enjeu capital.

C'est ensemble, en prenant des mesures concrètes à notre échelle, que nous contribuerons à construire un avenir plus durable pour les générations futures.

Nouvelle adresse e-mail pour l'Espace Familles !



Le nouvel Espace Familles change d'adresse e-mail, n'utilisez plus :

scolairejeunesse@saintmitrelesremparts.fr

Dorénavant, merci d'envoyer tous vos e-mails à l'adresse suivante :

espacefamilles@saintmitrelesremparts.fr

Espace Familles

65 bis rue Bellefont

04 42 06 97 54

espacefamilles@saintmitrelesremparts.fr

Inscriptions sur les listes électorales : les dates limites



Pour pouvoir voter aux prochaines élections européennes (9 juin 2024), il est nécessaire de vous inscrire sur les listes électorales. Pour demander une inscription sur les listes électorales, vous devez remplir deux conditions cumulatives : avoir le droit de vote, et avoir une attache avec la commune.

Les dates butoirs sont les suivantes :

- Le 1^{er} mai 2024 pour les inscriptions en ligne ;

- Le 3 mai 2024 pour les dossiers déposés en mairie.

Toutes les informations, démarches et le cerfa de demande d'inscription sont à retrouver sur notre site internet :

<https://www.saintmitrelesremparts.fr/service-elections/>

Inscriptions à l'école maternelle 2024-2025



Le dossier d'inscription pour les petites sections de maternelle (enfants nés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021) est téléchargeable sur notre site internet.

Les inscriptions se font auprès de l'Espace Familles (65 bis rue Bellefont).

Plusieurs fichiers sont à votre disposition ci-dessous : les documents « Fiche d'inscription maternelle » et « Dossier unique de renseignements » à remplir et à renvoyer au service complétés, accompagnés des documents demandés.

Pour toute demande de renseignements, vous pouvez contacter le 04 42 06 97 54 du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h, ou écrire par mail à :

espacefamilles@saintmitrelesremparts.fr

Jury d'assises 2025 : tirage au sort le 13 mai 2024

Monsieur le Maire informe que le tirage au sort annuel pour établir la liste préparatoire des jurés d'assises aura lieu le :

Lundi 13 Mai 2024 à 14h00

À l'Hôtel de Ville

Service Élections

Ouvert au public.

Parlez-vous provençau ?

Quelques mots ...

Talounado : plaisanterie 'C'est une talounade ou quoi ?'

Begudo : buvette 'Ils ont construit une bégude pour les touristes.'

Cabussado : plongeon 'On se fait une petite cabussade avant de manger !'

Le débroussaillage, c'est maintenant !



Dans un contexte de dérèglement climatique, les Bouches-du-Rhône sont régulièrement soumises à des épisodes de sécheresse et à un risque incendie particulièrement élevé. Pour éviter le pire en plein été, les particuliers sont appelés à débroussailler dès le mois de février.

Pour mieux lutter contre l'incendie en été, nous tenons à rappeler aux particuliers l'impérieuse nécessité de débroussailler leur terrain en hiver et au printemps, avant que la végétation ne soit trop sèche.

En effet, le débroussaillage permet de créer une rupture dans la végétation en élaguant et en réduisant la densité des arbres et de la broussaille, allégeant ainsi la masse combustible.

Une obligation pour certains propriétaires

Les particuliers sont invités à réaliser les obligations légales de débroussaillage s'ils sont propriétaires d'habitations ou de terrains situés à moins de 200 mètres des bois et forêts.

Le long des voies d'accès au terrain (route, sentier, chemin privatif), cette opération doit être réalisée autour de l'habitation sur une profondeur de 10 mètres de part et d'autre de la voie.

- En zone naturelle, cette opération doit être réalisée autour de votre habitation sur une profondeur de 50 mètres ;

- En zone urbaine, l'intégralité de la parcelle, bâtie ou non, doit être débroussaillée selon les prescriptions en vigueur.

Le non-respect des OLD est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 1500 euros.

Plus d'infos :

<https://www.saintmitrelesremparts.fr/service-dechets-encombrants-old/>

Retrouvez sur cette page un résumé des comptes-rendus des conseils municipaux, avec les délibérations votées et le nombre de votants - pour - contre - abstention. Pour plus de détails, rendez-vous sur notre site internet : www.saintmitrelesremparts.fr

18 mars 2024

Votants
Pour
Contre
Abstention

FINANCES-COMMANDE PUBLIQUE

2024-07	Institutionnel - Installation d'un nouveau conseiller municipal (<i>Christophe Antonini ne prend pas part au vote</i>)	25	25	0	0
2024-08	Institutionnel - Modification des délibérations relatives aux indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des conseillers municipaux	26	26	0	0
2024-09	Finances - Présentation du Rapport sur les Orientations Budgétaires 2024 Pas d'augmentation d'impôts, des finances stables (<i>Le Conseil prend acte du Rapport sur les Orientations Budgétaires</i>)				
2024-10	Finances - Autorisation d'inscription de biens de faible valeur en section investissement - exercice 2023	26	26	0	0
2024-11	Finances - Report d'une demande d'aide financière - Demande de subventions au Conseil Départemental pour la réalisation de la modernisation des systèmes d'éclairage des bâtiments communaux	26	26	0	0
2024-12	Finances - Demande de subvention d'investissement au Conseil Départemental pour la réalisation de reprise d'enrochement et chemin d'accès pour les véhicules d'entretien sur le littoral de la plage de Patorgue	26	26	0	0
2024-13	Finances - Autorisation d'occupation du domaine public - Approbation d'un tarif pour l'occupation de stands à but lucratif lors de manifestations municipales	26	20	3	3
2024-14	Commande publique - Avenant n°2 au MAPA 2021-01 - VRD Provence - travaux de voirie communale	26	20	0	6
2024-15	Commande publique - Avenant n°1 au MAPA 2022-02 - Création d'un réseau pluvial par ouvrage cadre béton armé sur 40ml, allée plage d'Arthur	26	26	0	0
2024-25	Commande publique - Approbation de l'adhésion de la commune au groupement de commande en vue de la passation d'un accord cadre à bons de commande de fourniture de papier à reprographier	26	26	0	0

INTERCOMMUNALITÉ

2024-16	Approbation de la convention de mise à disposition de l'outil informatique de l'observatoire fiscal métropolitain	26	26	0	0
2024-17	Approbation du rapport d'activités de l'année 2022 retraçant l'activité de la Métropole	26	26	0	0
2024-18	Rapports annuels sur le prix et qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement - exercice 2022	26	26	0	0

ENVIRONNEMENT-URBANISME

2024-19	Environnement - Contrat avec ALCOME dans la responsabilité élargie des producteurs de tabac	26	26	0	0
2024-20	Environnement - Adhésion au PACTE 2023-2028 du Conseil Départemental	26	26	0	0
2024-21	Environnement - Participation et engagement dans le Plan de mobilisation des communes pour le climat de la Métropole Aix-Marseille-Provence	26	26	0	0
2024-22	Urbanisme - Opération façades : attribution de subventions	26	26	0	0

ÉDUCATION-ENFANCE

2024-23	Éducation - Participation financière au collège Alphonse Daudet - voyage à Paris	26	26	0	0
---------	--	----	----	---	---

PERSONNEL COMMUNAL

2024-24	Modification du tableau des effectifs - suppression et création de postes à temps complet	26	26	0	0
---------	---	----	----	---	---

Portrait : Clothilde Crétinon est la doyenne de Saint-Mitre !

110 ans. C'est l'âge qu'a fêté Clothilde Crétinon, lors de son anniversaire, le 14 mars dernier, organisé par l'EHPAD Les Restanques où elle réside. Elle a soufflé ses bougies en présence de sa fille, Claude, de Monsieur le Maire, de Catherine Stekelorom, première adjointe, de Mireille Goyet, adjointe déléguée à l'éducation, la famille et la petite enfance, ainsi que des résidents et du personnel.

Une fête était donnée en son honneur, et le cuisinier avait même réalisé une magnifique pièce montée !

Une vie très active

Clothilde, avant son placement en maison de retraite en 2019, était une femme très active, prenant même le rôle de **shipchandler à la place de son mari lorsqu'il est parti à la guerre**. Elle gardera son travail jusqu'à sa retraite, dans une société maritime à Port-de-Bouc. Sa fille précise qu'elle "a eu une vie modérée, sans excès, elle n'a jamais fumé".

Clothilde est née à Istres en 1914. Fille unique, elle a passé toute son enfance à Istres, **élevée par ses grands-parents** car sa maman est décédée brutalement lorsqu'elle avait un peu plus d'un an.

Elle rencontre son mari en 1938 et vivra **42 ans de mariage**.

Elle a **11 petits-enfants et 6 arrière-petits-enfants**.



De gauche à droite : Nadine et Francis Marchand, et Lucette et Vincent Kinda.

ÉTAT CIVIL



Naissances

Marius Thierry Emmanuel Corneille VIDAL né le 06 décembre 2023 à Martigues

Alba Maria Patricia NAIT KADI née le 10 janvier 2024 à Martigues

Naëlle Olivia BLASUTTO née le 14 février 2024 à Martigues

Elio Marc FOURNOL né le 16 février 2024 à Martigues



Décès

Jean SAUZET décédé le 29 novembre 2023 à Istres

Raymonde MARINACCI née COCULET décédée le 24 janvier 2024 à Martigues

Anita GRANGIER née NAVARRO décédée le 30 janvier 2024 à Péligasse

José CUNHA CASTRO décédé le 8 février 2024 à Marseille

Gérard ARISI décédé le 9 février 2024 à Perpignan

Serge GASPARGO décédé le 27 février 2024 à Martigues

Jean-Claude PICCOLI décédé le 27 février 2024 à Martigues

Frédéric NOUALS décédé le 01 mars 2024 à Avignon

Gérard MANJOIN décédé le 04 mars 2024 à Martigues

Marcel NOUALS décédé le 06 mars 2024 à Martigues

Raymond LAGRUE décédé le 07 mars 2024 à Saint-Mitre-les-Remparts

Félicie PAICHERE née BICCHERAI décédée le 12 mars 2024 à Saint-Mitre-les-Remparts

Francisco COSTA décédé le 18 mars 2024 à Saint-Mitre-les-Remparts

Olympe PAICHERE décédée le 27 mars 2024 à Saint-Mitre-les-Remparts

Jeannine MANJOIN née FEIX décédée le 03 avril 2024 à Saint-Mitre-les-Remparts



Saint-Mitre en vie

Saint-Mitre, ville durable

S'il existe aujourd'hui un fil conducteur de l'action municipale, c'est bien celui du développement durable, tant cet enjeu s'est imposé légitimement à chaque étape de la réflexion de nos projets.

Ainsi avec l'amélioration de la gestion de nos déchets, et la lutte contre le gaspillage alimentaire, qui se déploient progressivement et impliquent d'analyser et faire évoluer nos gestes et nos pratiques du quotidien.

Ainsi avec les projets d'aménagements littoraux et de revitalisation du cœur de village, basés sur un principe d'apaisement des circulations, de partage des espaces, de désimperméabilisation et de végétalisation.

Ainsi avec les travaux d'amélioration de la performance énergétique de nos bâtiments municipaux, l'étude de faisabilité d'un réseau de chaleur, le remplacement de notre éclairage en LED et l'extinction de l'éclairage public après minuit.

Ainsi avec la valorisation de notre patrimoine naturel et historique, de nos remparts et de nos étangs, avec l'aide du conservatoire du littoral, du Gipreb et de l'ONF, de la Métropole, du Département et de la Région.

Tous les élus, agents municipaux et citoyens impliqués peuvent être fiers du travail accompli, qui nous conduit à défendre la labellisation de notre commune comme territoire engagé en faveur d'un aménagement durable et responsable.

Un travail de fond, exigeant, mais tellement nécessaire !

Vincent Goyet

NDLR : Les textes sont retranscrits tels qu'ils nous parviennent, et engagent la responsabilité de leurs auteurs notamment en matière diffamatoire.

Les Saint-Mitréens avant tout

Le prix de la carence

369 000€ pour cette année contre 281 000 € en 2023 et 271 000€ en 2022.

C'est le montant de l'amende pour carence en logements sociaux que la Commune devra acquitter cette année 2024.

Et rien ne dit qu'elle ne pourrait pas encore grimper dans les années à venir, du fait que nous demeurerons longtemps très en-deçà du quorum requis.

Petit rappel : la loi SRU impose aux communes de plus de 3500 habitants un minimum de 25% du parc de résidences principales en logements sociaux. Avec un taux d'à peine 5,45% nous en sommes très loin.

D'autant que tout nouveau permis de construire nous éloigne encore du quota requis.

On mesure combien le choix de la majorité municipale actuelle d'annuler les prévisions antérieures de constructions pèse sur nos finances publiques. Et pour combler le trou ainsi creusé, il a fallu souscrire un nouvel emprunt de 450 000€, certes à un taux limité, mais dont la charge alourdit encore le coût de la pénalité.

A cela s'ajoute la crise actuelle de l'immobilier qui bloque l'accession à la propriété des ménages à revenus modestes et plus particulièrement les plus jeunes

Qui a dit que « gouverner, c'est prévoir » ?

Les Saints Mitréens avant tout

SORTIR

L'Agenda

AVRIL

- **SAMEDI 6 AVRIL**
MON VOISIN NU
Comédie
Théâtre de la Manare | 20h30
Infos au 04 42 49 04 64
- **SAMEDI 13 AVRIL**
FESTIVAL DE L'IMAGINAIRE
Théâtre de la Manare | 10h-18h
Infos au 04 42 49 15 11
- **MERCREDI 17 AVRIL**
LES MERCREDIS DU CINÉMA
« Trois nuits par semaine »
Théâtre de la Manare | 20h
Billetterie au 04 42 49 04 64
- **VENDREDI 19 AVRIL**
COMPLACENCIA
Flamenco
Théâtre de la Manare | 20h30
Billetterie au 04 42 49 04 64
- **MERCREDI 24 AVRIL**
LES ŒUFS DORÉS
Médiathèque Charles Rostaing | 14h30
Infos au 04 86 64 83 80

MAI

- **MERCREDI 1^{er} MAI**
LA SAINT-MITRÉENNE
Rendez-vous à 10h30 parking du collège privé (Zac des Etangs)
Sur inscription au 04 42 49 04 62
- **MARDI 14 MAI**
LES 400 COUPS. DARD, BRASSENS EN RÉSILIENCE SURVEILLÉE
Conférence
Médiathèque municipale Charles Rostaing | 18h
Infos au 04 42 49 15 11
- **DU 17 AU 19 MAI**
FORUM DE L'ARCHÉOLOGIE
Site archéologique de Saint-Blaise
Infos au 04 86 64 83 80
- **DIMANCHE 19 MAI**
SALON DE LA FÊTE DES MÈRES
Organisé par l'association Vie et Commerces
Théâtre de la Manare
- **SAMEDI 25 MAI**
DUST
Concert
Théâtre de la Manare | 20h30
Billetterie au 04 42 49 04 64
- **DU 26 MAI AU 1^{er} JUIN**
SEMAINE DE LA CITOYENNETÉ
Infos au 04 42 06 97 57
- **VENDREDI 31 MAI**
FÊTE DES VOISINS
Infos au 04 42 49 04 62
- **VENDREDI 31 MAI**
PROJECTION CINÉ PLEIN-AIR
Site archéologique de Saint-Blaise | 21h30
Infos au 04 86 64 83 80

L'AGENDA COMPLET

de toutes les manifestations :
www.saintmitrelesremparts.fr